

Nous n'ajouterons qu'un mot. On voit dans quel état d'irrégularité étaient tenus les livres du Collège, et combien il est important pour l'honneur de la profession de les remettre au point, si l'on veut que l'administration des biens du corps médical reprenne sa marche normale et régulière. Or, pour arriver à ce résultat désirable à tous les points de vue, il faut que tous les médecins de la province apportent leur aide efficace à la réorganisation entreprise par le nouveau bureau provincial, dont les membres ont à cœur de tenir les engagements qu'ils ont contractés.

Se basant sur l'état des livres de caisse tels qu'ils existent aujourd'hui, après l'audition longue et minutieuse qui vient d'être faite d'une manière si consciencieuse par M. Gonthier, le bureau provincial a adressé récemment à tous les médecins de la province, par l'entremise de son agent de collection, M. Mondou, un état de compte jusqu'à date des contributions annuelles qui apparaissent comme n'ayant pas encore été réglées. Or, il se trouve que malgré tout, les comptes ainsi envoyés ne sont pas exacts dans un très grand nombre de cas, et qu'on y demande le paiement de sommes déjà versées entre les mains du Dr Beausoleil, l'ancien registraire, ou de son agent, M. Déom. Ces sommes, et c'est là un fait d'une gravité exceptionnelle, n'apparaissent ni dans les talons de reçus (dont beaucoup sont en blanc) ni dans les livres de caisse qui ont été remis au nouveau bureau. Ou bien ces sommes n'ont pas été entrées dans les livres, ou bien il existe d'autres livres que l'on a illégalement enlevés, comme les 26 pages du livre de caisse du Dr Beausoleil. D'une manière ou d'une autre, il faut que ces faits soient tirés au clair, il y va, nous le répétons, de l'honneur de la profession. On ne peut pas laisser distraire des fonds du Collège une somme qui se monte à l'heure qu'il est à \$4,947.53, et qui, selon toutes les probabilités, sera bien plus considérable encore.

Les médecins de la province qui ont reçu des comptes inexacts doivent donc se faire un devoir de fournir le plus tôt possible au nouveau bureau des renseignements qui lui seront précieux. Il est facile à ceux qui ont conservé leurs reçus d'en envoyer le numéro, la date et le montant à l'agent du Collège. Ceux qui ont malheureusement perdu ou détruit ces reçus peuvent s'en faire remettre une copie duplicata. Ceux qui ont payé à M. Déom n'auront aucune difficulté à se faire remettre ces duplicata, car M. Déom a eu la bonne précaution de tenir des livres personnels. Quant au Dr Beausoleil, il n'a peut-être pas encore jeté au feu les documents qu'il a déchirés, et en lui rafraichissant un peu la mémoire..... On devra de même envoyer à l'agent du Collège le numéro, la date et le montant de ces duplicata. En agissant ainsi, non seulement les médecins se mettront du bon côté en régularisant leur position, mais encore ils permettront au nouveau bureau provincial de reconstituer dans leur intégrité complète les livres du Collège, et de se faire rembourser par qui de droit les sommes qui manquent.